

Utilisation du territoire 2006 - 2014 en Gironde : L'artificialisation croît deux fois plus vite que la démographie

Avec 19 000 hectares de plus entre 2006 et 2014, les sols artificialisés continuent de s'étendre en Gironde. Cette progression s'effectue principalement au détriment des sols naturels, première occupation du sol girondin. Toutefois, premier pourvoyeur de sols artificialisés, les sols naturels sont également le premier bénéficiaire de la déprise agricole.

Avec plus d'un million d'hectares, la Gironde se positionne comme le plus grand département métropolitain. En comparaison du reste de la France, la part des sols agricoles est plus faible en raison d'une présence plus marquée des sols naturels (forêts, etc). On notera que les sols artificialisés sont également plus présents. Avec 130 000 hectares de sols artificialisés, surface supérieure au vignoble bordelais, la Gironde est le premier département en terme de surface artificialisée.

Au cours des huit dernières années, l'évolution des sols girondins se démarque de la tendance France entière. Si les sols naturels évoluent dans la moyenne nationale, l'artificialisation progresse deux fois plus vite que dans le restant de la France. En contrepartie, la déprise agricole s'accroît.

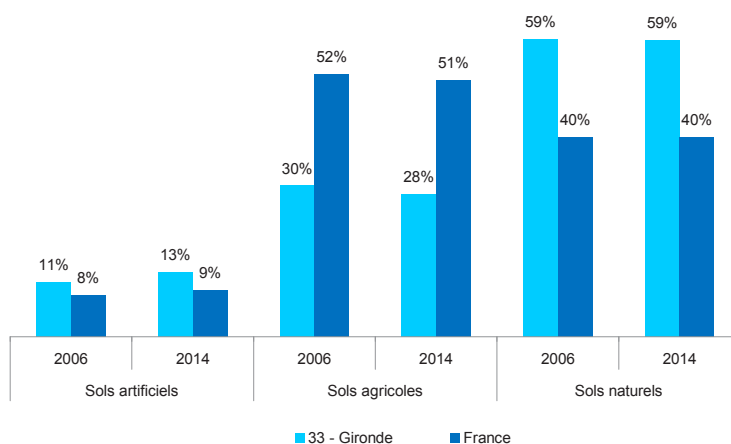
Les sols naturels perdent 2 500 hectares

Première occupation du territoire avec 590 000 hectares, les sols naturels sont composés majoritairement (84%) de sols boisés. Suivent les landes et friches (9%) et les zones humides ou sous les eaux 6% (de par la présence des grands lacs médocains). En huit ans les sols naturels perdent 2 500 hectares, principalement des landes et friches.

Les sols agricoles reculent de 16 500 hectares

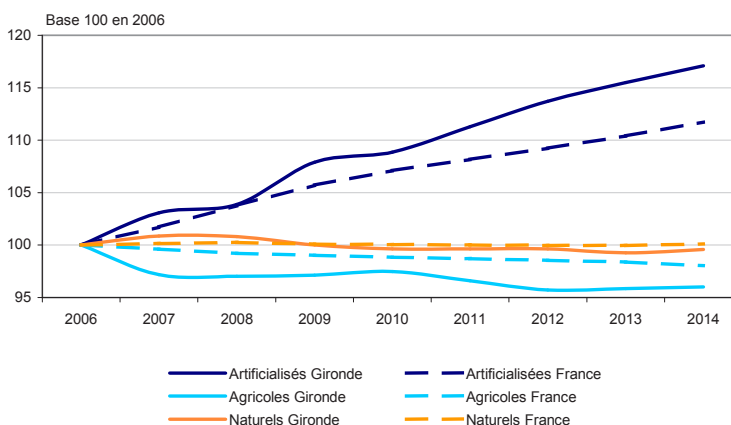
Le rythme de perte de surface agricole est deux fois plus élevé en Gironde que dans le reste de l'hexagone. En huit ans ils se replient de 16 500 hectares. Par type de cultures, on note un recul des jachères (aidées ou non), des sols enherbés, et de la vigne. Surfaces qui ne profitent que dans une faible mesure, par transferts éventuels, aux cultures céréalières et à l'arboriculture. Une évolution différente de celle du restant de l'Aquitaine où, suite à l'abandon de l'élevage, une partie importante des surfaces en herbe est venue accroître celles des Céréales Oléagineux Protéagineux (COP).

Comparaison de l'occupation des sols en 2006 et 2014, en France et Gironde



Source : SRISET ALPC - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

Évolution des types de sols France et Gironde base 100 en 2006



Source : SRISET ALPC - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

19 000 hectares de terres artificialisées de plus en huit ans

Entre 2006 et 2014, en Gironde, la surface des sols artificialisés progresse de 17%, soit 19 000 hectares de plus qu'en 2006. Cette hausse est portée par les sols bâtis (+28%) qui recouvrent aujourd'hui près de 26 000 hectares. Les « routes, chemins, parkings, etc » s'accroissent de 24% pour s'établir à 49 000 hectares en 2014. En fin les « autres sols », composés de pelouses, jardins d'agrément, etc., gagnent +16% en huit ans. Ils occupent aujourd'hui 55 000 hectares.

L'étalement urbain se poursuit. L'artificialisation progresse en périphérie de certaines agglomérations, comme dans le cas de la métropole bordelaise, d'Arcachon ou le long des axes de communication. Statistiquement, la surface artificialisée moyenne par habitant s'accroît de 70 m² sur la période. Elle s'élève à 866 m² en 2014 contre 798 m² huit ans tôt.

En Gironde, l'artificialisation n'est plus le premier contributeur direct à la déprise agricole

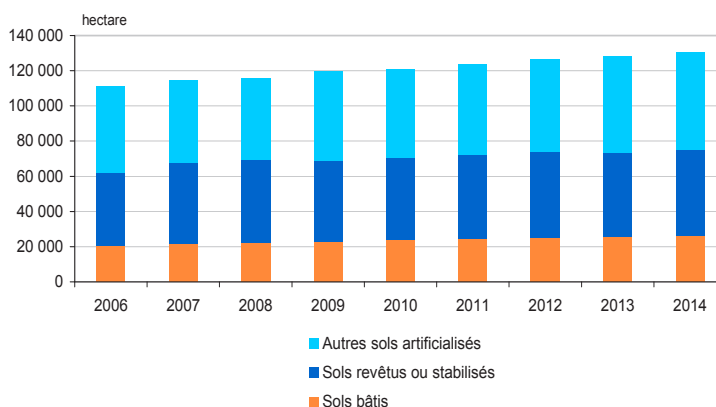
Sur l'ensemble des 16 500 hectares perdus par l'agriculture, les sols « naturels » en absorbent 8 700. Les sols naturels se positionnent comme le premier bénéficiaire de la déprise. Les deux tiers de ces surfaces agricoles sont occupées en 2014 par des friches ou landes, le reste se partageant à parts égales entre sols boisés et sols nus naturels.

Et demain ?

La Gironde attire. Et depuis 2006, cette attractivité ne se dément pas. Elle devrait même s'amplifier dans les années à venir. Ainsi à l'horizon 2040*, le département devrait compter près de 250 000 girondins de plus qu'aujourd'hui. Les deux tiers sont liés au solde migratoire et viendront principalement d'Île de France ou de Midi-Pyrénées.

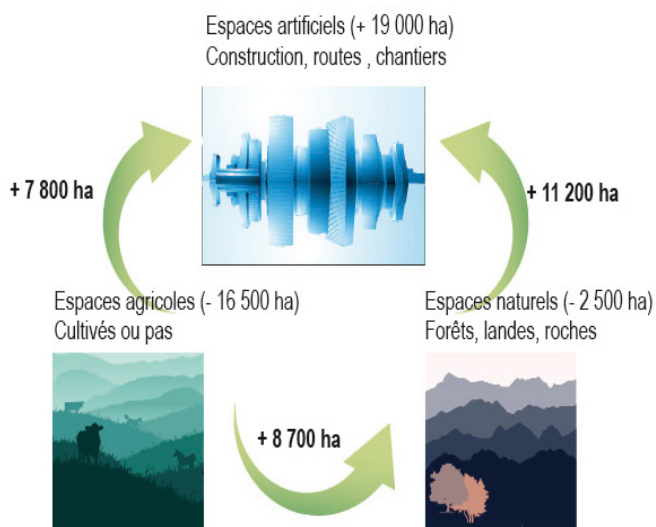
Sur la base d'une artificialisation augmentant deux fois plus vite que la démographie, pour accueillir ces nouveaux venus, les surfaces artificialisées progresseraient de plus de 40%. La surface moyenne artificialisée par habitant s'établirait à 1 059 m² en 2040. Ce sont donc près de 60 000 hectares de terres agricoles ou naturelles qui risquent de changer d'orientation.

Évolution des sols artificialisés entre 2006 et 2014



Source : SRISET ALPC - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

Changements d'occupation entre 2006 et 2014



Source : SRISET ALPC - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

* Les projections de population sont issues du scénario dit "central" du modèle "Omphale 2010" de l'Insee et correspondent à un prolongement des tendances démographiques récentes. Pour en savoir plus : Aquitaine 2040 : « vers les 4 millions d'habitants » - Le Quatre pages Insee Aquitaine - n°192 - décembre 2010.

©AGRESTE
2016
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes : <http://draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-aquitaine-limousin-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Yvan LOBJOIT
Directrice de publication : Valérie ISABELLE
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Jacky BONOTAUX
Composition - Impression : SRISET Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : en cours - ISSN : en cours

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

